



Association Nationale pour une Protection Sociale Alternative

ANPSA Groupe de réflexion

SERVICES MUTUELS ET ECOLOGIE SOCIALE

Jean Marie DUMONT / mai 1998

2-

AVERTISSEMENT

L' ANPSA (*Association Nationale pour une Protection sociale Alternative*) a entamé une réflexion sur le registre du développement et des orientations à prendre en cette deuxième décennie de son existence.

Le groupe de réflexion institué à cet effet peut s'enrichir d'apports et de contributions de personnes non membres de l'association qui seraient admises à participer à ses travaux.

Inversement, il peut concourir lui-même à tel collectif qui se formerait à l'occasion des discussions et recherches allant dans un sens compatible avec son objet.

NB - [2008] Ce document de base, adopté par l'assemblée générale 98, a été considéré comme une plate-forme de recherche et de réflexion. En septembre 1999, le Groupe de travail, développant la perspective qui ouvre la deuxième partie de ce document (pp. 9 et 10) en a tiré une plaquette intitulée *Du Projet de l'ANPSA*, elle-même remaniée et actualisée un an plus tard (JMD août 2001). Version diffusée largement en guise de manifeste depuis cette époque et qui constitue un peu la charte de l'ANPSA.

I - DE LA COUVERTURE SOCIALE A L'ENTRAIDE

• **Limites de l'institué**

On n'accablera pas le lecteur de citations. On dira simplement que nous ne sommes pas les seuls à constater certaines dérives dues à l'abandon de la solidarité exclusivement à l'Etat-providence, aux insuffisances de nos relations sociales et des solidarités de proximité.

Les consultations médicales résultent trop fréquemment de cette dénégation de la valeur de proximité, et trahissent une demande d'abord souvent de nature relationnelle. Un groupe de médecins-conseils à la caisse nationale d'assurance maladie reconnaît l'inutilité ou la dangerosité pour les patients d'une partie (importante) des activités médicales, selon Roger Sue, (*La richesse des hommes* -Odile Jacob), l'acte "thérapeutique" soins et biens médicaux se transforme ici en substitut de l'effondrement sociétal, ("entourages", relations interpersonnelles).

Et que dire des capacités de financement des retraites, entre la répartition contraignant les générations futures à payer les traites sur l'avenir des "vieux" (Alain Lebaube *Le Monde* 26/10/97) et les fonds de pension: "économiser pour la retraite auprès de ... futurs Crédit Lyonnais" (Bertrand Poirot Delpech *Le Monde* 22/10/97) ?

• **Vers une réponse alternative**

On entend par là l'utopie constructive et l'expérimentation des voies nouvelles de solidarité et de résistance à la crise.

Laissons-nous, par le sociologue Bernard Delplanque (in *Partage* N° 102), entrainer en l'an 2020: "Les Maisons de retraite ont cessé d'être des organisations pour vieillards infantilisés et sont devenues des cités vivantes où anciens, adultes et jeunes interviennent activement".

Partant de l'idéal-type de "cité villageoise" qu'il explore, l'auteur précité suggère que, de même que l'instituteur "*peut avoir aussi pour tâche d'apprendre aux parents à consacrer une part de leur temps à instruire eux-mêmes leurs enfants*", pour la santé "une telle cité devrait: *comporter des infirmeries servant de relais à l'hôpital, et participation de chacun sous la conduite d'une infirmière, voire d'un médecin*" (Etudes - décembre 1993 / 3796).

Cette perspective réinvente peu ou prou les réseaux sociaux de protection rapprochée, et s'articule aux services relationnels et aux autres solidarités de proximité (ainsi le maintien à domicile des personnes âgées), etc. via l'insertion des prestataires. Il y a là sans doute une autre entrée du champ de la protection sociale, à partir de la périphérie innovante, comme l'"économie solidaire" par exemple (cf. "Appel en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'économie solidaire", in *Le Monde* 18/06/1997).

Daniel Cérézuelle a "*pu recueillir quelques exemples de situations où la combinaison d'une allocation compensatrice ou d'une allocation adulte handicapé, avec de faibles revenus agricoles et un mode de vie basé sur l'autosatisfaction des besoins, permettaient le maintien en milieu naturel des membres de la famille voués en d'autres circonstances (habitat urbain, rythme de vie des salariés, etc.) à l'entrée en établissements spécialisés*" ("*Pour un autre développement social*" DDB 1996).

Ainsi voit-on, dans un contexte différent de la société urbaine salariale, des ménages s'appuyer sur "*...d'autres ressources, plus informelles, plus diffuses, mais qui leur évitent la situation d'assistés*" (*Ibid.*). En rapprochant ces constatations de l'utopie citée plus haut de "maisons de retraites ... cités vivantes" plurigénérationnelles à l' horizon 2020, n'arrive-t-on pas à un concept comme le "village d'écologie sociale" plus loin suggéré. (Qu'il soit précisé ici, pour ne pas avoir à y revenir, que cette terminologie ne fait pas référence à l'écologie sociale selon Murray Bookchin).

• **Les alternatives de terrain, laboratoire de nouvelles pratiques sociales ?**

"Les éco-villages peuvent-ils être une réponse à la dramatique progression de l'exclusion sociale ainsi qu'à l'exploitation du Tiers-monde ?" demande un groupe d'habitants du Larzac, participant à la rencontre des écovillages du 30 août au 2 septembre 1997 au Cun du Larzac (Cf. compte rendu réalisé par Marielle Richard et Yann Thibaud).

D'autres ont intégré à leur démarche le " *projet de recevoir des enfants en difficulté et des adultes en vue d'insertion ...*" ("*Terroir vivant*", *Ibid*) ou font de la création d'un "*lieu d'accueil destiné à des jeunes sans emploi*" l'objet de leur projet, ou mettent dans leurs préoccupations "la reconstruction du lien social = ensemble de savoirs, savoir-faire et valeurs culturelles avec des pratiques solidaires et conviviales". (*Oasis en tous lieux, ibid.*). On invoqué aussi " la misère, le chômage ... le manque d'infrastructures communautaires et l'absence ou l'insuffisance d'autonomie ..." (*Ecoville 2000, ibid*).

On propose "aux personnes privées d'emploi ou porteurs de projets qui souhaitent réhabiliter des friches rurales ou industrielles et promouvoir des activités économiques nouvelles un système de compagnonage s'appuyant sur un pool d'experts, notamment en matière de " mise en place et suivi des dispositifs d'insertion" (*Espaces pépinières d'initiatives solidaires du REAS Ibid.*).

D'une manière générale, résister à la logique du marché et tenter l'aventure de l'autonomie (*rhizome, Ibid.*) apparaissent comme des motivations, autant que comme des solutions, des remèdes, assez largement partagés.

Constatant de son côté la rigidité de l'appareil réglementaire et des lois sociales en agriculture qui "rendent extrêmement difficiles les démarches alternatives qui visent à l' autosubsistance , à l'autoconstruction alors que ces pratiques sont peu coûteuses, accessibles aux exclus et respectueuses de l'environnement" (*Silence n° 222*) , Michel OTS, auteur du livre " Un goût d'air libre" (Atelier de création libertaire) en a appelé à Dominique VOYNET en vue d'une charte du "DROIT PAYSAN". Se faisant l'écho de la réponse ministérielle (Projet de loi à l'étude) *SILENCE N°223* invite à "approfondir la réflexion sur le sujet et [à] faire des propositions qui doivent permettre de sauver les paysans actuellement en voie de disparition, mais également de faciliter l'exode urbain de ceux qui ne veulent plus végéter en ville ".

Sous la plume de Yann THIBAUD *, on peut lire que les "Ecovillages" ont vocation de "constituer des expériences pilotes susceptibles d' être reprises en partie et adaptées dans la société par des individus ou collectivités".

On voit se profiler, en filigrane, l'idée de reproductibilité et donc de transmission et de communication.

L'éco-village devrait permettre de telles expérimentations, par exemple en développant l'accueil des personnes en difficulté sociale et leur réinsertion /requalification / réintégration sociale dans une approche conduisant, pratiquement, à revaloriser diverses formes d' économie solidaire telles que les services de proximité ou l'autoproduction.

"C'est notamment la possibilité pour de nombreuses personnes en difficulté morale ou financière dans la société actuelle, de construire une vie nouvelle en accord avec leurs désirs réels et leurs idéaux.

On voit immédiatement les possibilités offertes en matière de réinsertion, en particulier pour les jeunes des banlieues. défavorisées, et beaucoup de projets vont en ce sens. Sortir des cercles vicieux du chômage, du désespoir et de la délinquance pour vivre une alternative réaliste et constructive, consritue une perspective intéressante, parmi d'autres". (*Ibid.*)

● ***Mettre l'exode urbain dans les pas d'un entrepreneuriat sociétair.***

Sauf à disposer de biens ou d'un réseau familial, l'installation à la campagne ne va pas de soi. Les jeunes repreneurs d'exploitations agricoles, trop peu nombreux, n'assurent plus la relève. Le déclin démographique menace les larges espaces en voie de désertification (loin des pôles urbains, de a mer et autres attractions touristiques).

On assiste à une recrudescence de projets et expériences allant du " Village écologique" au recours à la terre individuel, souvent en réponse à la fracture sociale, mais aussi portés en d'autres occurrences par l'aspiration à vivre autrement à la campagne (Commerce de proximité, artisanat, etc ... dans village à revitaliser).

Les chômeurs âgés, souvent inemployables, les retraités et préretraités, disposent plus abondamment que les jeunes d'un patrimoine. Ils seraient sûrement plus nombreux à s'installer à la campagne ou à villégiaturer, comme d'autres catégories du reste, pour peu qu'une formule pertinente de "nouveaux villages" et autres regroupements communautaires, plurigénérationnels, offre de les libérer des affres de l'installation solitaire et de la spirale de l'isolement.

Les mêmes remarques valent pour les publics en difficulté dont l'implantation "sauvage" à la campagne génère souvent des situations conflictuelles voire des manifestations de rejet: "Ces urbains bougent, sans autre projet que de fuir une vie difficile en espérant vivre mieux dans un espace dont ils ont, d'ailleurs, souvent une image idyllique donc déformée et non réaliste". (" ··Valoriser de nouvelles solidarités entre ville et campagne··" *Projet Agence ERLÉS - Salon de l'Agriculture 1998*)

L'aspiration- ou la nécessité - de vivre, de travailler autrement fournit donc plusieurs entrées à l'idée de "Village d'écologie sociale", lieu de synergie des solidarités de proximité, de réinvention des valeurs de lien social et de sens.

Un champ thématique très spécifique à défricher, qui n'est plus toutefois, un objet d'étude mais "un objet social à construire" vers lequel pourrait tendre tel projet entrepreneurial d'un nouveau type et s'impliquer:

- des publics en difficulté (réussir son installation);
- des porteurs de projet de création d'activité ou d'entreprise (vivre et travailler autrement); exploitants ruraux, etc..;
- des actifs préparant leur retraite ou se partageant entre la ville et la campagne (villégiaturer) ;
- des retraités (devenir résidents et acteurs autrement);
- des sympathisants divers (mettre en réseau).

On observera ici que le cadre associatif- loi de 1901- paraît le plus propice à l'émergence d'un nouvel entrepreneuriat soucieux de services mutuels, bref, d'« *économie de la personne, de la relation sociale et de l'échange de services* » (Roger Sue) .

En tant qu' "espace public de proximité" (cf. l'économie solidaire), ou dit autrement, "d'autonomie", l'éco-village (plus littéralement village d'écologie sociale sociétaire et solidaire)fournirait un cadre approprié entre autres, à pareille expérimentation.

● **Produire du concept, Construire un projet:**

Edgar Morin verrait "*une politique de civilisation où solidarité, convivialité, moralité, qualité de la vie ... sont conçues ensemble*" se concrétiser '*par la recolonisation des bourgs et des villages, où seraient installés des retraités et des télétravailleurs, et créées de nombreux emplois assurant les services de proximité, convivialité et solidarité*'. (In Le MONDE 22.04.1995)

On proposera à notre niveau une alternative associative dans une logique constructiviste et sociétaire, tant il est vrai que l'amélioration du mode de vie passe par une démarche collective *

Le concept ductile d'éco-village, de lieu de vie ... autour duquel s'amorce aujourd'hui un mouvement d'intérêt et d'initiatives présente ainsi plusieurs "entrées". On peut mentionner à titre indicatif :

- le souci écologique, soit respect de l'environnement et vie saine, déclinant par exemple la notion de qualité de vie en termes de mode de vie (par réaction à la course au niveau de vie) ;
- la réinvention des solidarités de proximité, des valeurs de lien social et de sens, à quoi la "recolonisation" (E.Morin) de territoires relégués offriraient un champ d'application approprié;
- l'autoproduction et autres stratégies vernaculaires de résistance à la crise; ainsi pourrait-on s'inspirer des expériences des chantiers d'insertion dans lesquelles des sans-logis ont effectivement construit leur propre toit pour en devenir subséquemment locataire avec l'aide personnalisée au logement; **
- des combinaisons synergiques, des complémentarités à nouer entre acteurs de toutes générations et apports différents. Ainsi des résidents, actifs ou retraités, apporteurs en capital structurent une demande de services relationnels suggérant un parcours d'insertion à des personnes en difficulté qui, ainsi, se voient reconnaître un statut d'apporteurs en industrie. Ne se rapprochet-on pas d'un schéma d'"économie solidaire"

* Comme l'observent Guy Roustang et alii, in "Vers un nouveau contrat social" DDB Paris 1996

**Dans le cadre spécifique du PIC EMPLOI, l'action cible tout particulièrement les publics en difficulté.

(B.Eme, J.L.Laville) dans lequel "*l'espace public de proximité*" serait constitué par le "village d'écologie sociale", à savoir l'association coiffant l'ensemble des structures (qui s'entr-articulent dans l'économie générale du village) ?

La vocation sociale/sociétale de ces approches les fait participer d'emblée à la recherche de formes alternatives de protection sociale (aide à la personne par ex) . C'est tout le champ de l'économie de la personne, des services mutuels, d'un "secteur quaternaire" (Roger Sue) qui se trouverait investi. D'où la nécessité d'une conceptualisation et d'une réflexion allant de pair avec une capitalisation de l'expertise (à faire remonter du terrain: éco-villages, alternatives concrètes ...).

II - DE L'ACTUALITE DU PROJET DE L'ANPSA

• En (et pro-)gramme de l'ANPSA

Dans l'enthousiasme qui entourait sa création en 1986, la base sociale de l' ANPSA allait de soi : elle était incarnée, de façon vivante, par ses acteurs; le cadre dans lequel l'association a été portée sur les fonds baptismaux ne laissait place, au demeurant, à aucune ambiguïté(Les rencontres du Fraysse,à Castelnau -Montartier dans le Lot). L'ANPSA apparaissait clairement comme une émanation de personnes, de groupes dont l'activité ou l'existence se situent à la frange du système productif (jeunes voulant se maintenir au pays, néo-ruraux notamment), en tout cas en marge du système de cloisonnement sectoriel (vertical) des catégories socio-professionnelles, soit qu'ils ne remplissent pas les critères d'assujettissement (par ex. agriculteurs bio exploitant moins d'une demi SMI-Surface minimum d'installation) aux régimes légaux d'assurance maladie, soit qu'ils ne satisfassent pas aux conditions d'ouverture aux droits (par ex. bûcherons ne justifiant pas du nombre d'heures travaillées exigé des entrepreneurs de travaux agricoles).

Ainsi donc, lors des premières rencontres sur "Vivre et travailler autrement", des exclus des régimes obligatoires de sécurité sociale (pour cause de pluri-

activité, de pratiques transversales, d'"exploitation" rurale inférieure à la superficie légale, etc ...) ont posé les prémices d'une mutualité alternative locale et, dans la foulée, souscrit une assurance de groupe accordant aux membres NON ASSURES SOCIAUX de l' association un remboursement "au 1er franc" (= régime de base sécu + complémentaire) des dépenses de santé.

Par suite, une couverture complémentaire a été proposée aux adhérents de soutien, assurés sociaux, qui représentent un quart des effectifs aujourd'hui.

Pour immédiatement opérationnel qu'il soit, ce "service assurance" vaut surtout:
°par la preuve(qu'il administre)du comportement exemplaire, constant depuis 10 ans, de ses adhérents quant à la maîtrise des dépenses de santé;
°par le projet dans lequel il s'inscrit, de constitution, à terme (légalement à partir d' une "masse critique" de 300 adhérents par région) de mutuelles d'assurances locales, ou encore, pourquoi pas, de "mutuelles 45".

Enfin le projet de l'ANPSA ne se laisse pas rabattre sur cet office transitoire de "service assurance" et est au contraire, appelé à se déployer dans toute l'étendue du champ de la protection sociale, à la pointe d' une transformation sociale alternative dont certains aspects viennent d'être évoqués.

Le code de la mutualité par exemple, prévoit le développement moral, culturel, l'amélioration des conditions de vie. Les caisses départementales de la M.S.A, au titre du PARM (Programme d' Actions pour la Valorisation du Milieu Rural) mettent en place des services de proximité.

La mutualité, c'est aussi des assurances régies par le code des assurances. Ainsi une importante "M.S.I" (Mutuelle d'assurance sans intermédiaire) fait-elle savoir que sa branche santé accorde à ses sociétaires au chômage, la gratuité de leur couverture santé (complémentaire). Et de rappeler que l'engagement de solidarité constitue le fondement de la mutualité.

Ainsi donc, tout ce qui se reçoit du principe "mutualiste" a vocation à développer des activités heuristiques dans les domaines culturel, social, sanitaire au sens large. L'hygiène de vie prônée par l'ANPSA, les médecines douces (dont la prise en compte figure également à son programme), et tout ce qui concourt à un "mieux -être" sont

- ne le répète-t-on pas sur tous les tons - des valeurs émergentes de la société post-industrielle. Elles concernent donc l'ANPSA* en ce qu'elles participent d'un "autre développement social" (Titre de l'ouvrage de Daniel Cérézuelle) qui privilégie, par ex., les autoproductions et ouvre des perspectives nouvelles de réintégration des "exclus".

Les expériences de terrain, lieux de vie, d'accueil, de ressourcement, communautés, "écovillages" traduisant une aspiration à vivre autrement dans une démarche collective ont ainsi une éminente vocation à dynamiser ce champ mutualiste.

De la réduction du temps de travail *"il ne pourra en résulter un vivre-mieux que si des réseaux et des mouvements associatifs, coopératifs, mutualistes peuvent s'emparer du temps devenu disponible pour y déployer un foisonnement d'activités collectives et individuelles"* (André Gorz et Jacques Robin "Forger un autre avenir" in *Le Monde* 08/10/1996).

L'ANPSA en tant qu'outil, voie d'instrumentation d'une recherche-action d'initiative populaire - projet non encore obéré par une logique de programme, se recommande à bon droit d'une vision alternative.

Qu'entend-on par là ?

Que lorsque les choses ne bougent pas d'en haut, il est vain d'attendre -comme le prouve le casse-tête de la pluriactivité- et que mieux vaut s'auto-organiser. Si donc, l'action politique ne débouche pas sur des réformes souhaitables, comme celles que réclame Michel Ots et le "Droit paysan", eh bien, on retrousse ses manches, on se met en configuration de changement de mode de vie et d'activité (Vivre et travailler autrement).

Ce qui ne veut pas dire s'isoler pour faire dans la *révolution minuscule*. Au contraire, se mettre en réseau, faire mouvement est indispensable dans nos sociétés modernes, à condition de ne pas céder à la facilité d'une réduction à la prise de paroles et autres envolées lyriques de fin de congrès.

Médiatiser et communiquer sont une chose, instrumenter opératoirement en est une autre, penser une troisième.

C'est pourquoi le moment où l'alternative se déploie en plénitude de sens est sans doute celui du changement social, de l'expérimentation* qui n'advient que sur le terrain.

*dont l'objet est ici: "...la promotion de formules alternatives de protection sociale dans une logique de solidarité de groupe et de responsabilisation" (article 2 des statuts ANPSA)

Mais se pose naturellement la question relative à la nécessité de relayer ces expériences, de capitaliser l' expertise et ainsi de préparer en amont les expériences de la génération suivante, par la formation et l'accompagnement individualisé, etc ... Ces mécanismes de l'innovation n'ont pas été systématiquement explorés et exploités dans la "nébuleuse" alternative (ils n'étaient pas dans la culture du milieu associatif). Toutefois on observe ces dernières années un retournement venant de réseaux impliqués dans l'économie solidaire, avec une nette professionnalisation en phase avec l'intervention publique.

Vient en effet le moment des relais des remontées et leur corollaire la modélisation rétroactive, qui succède aux "temps héroïques". C'est dans cette pratique, dans ce secteur des services immatériels, informationnels, que se situera sans doute de plus en plus -le nerf de la guerre"

Enfin un processus tel

que:remontées/réception/traitement/Capitalisation/essaymage suppose un centre pérenne et, pour cela, une nécessaire prise de distance tout autant qu'une articulation avec l'engagement sur le terrain.

On examinera donc le rôle que pourrait jouer l' ANPSA, avant de se pencher sur le contenu de ces nouveaux services.

a) Sur le rôle de l'ANPSA

L'ANPSA est déjà un outil dans le domaine de l' assurance santé, au service d'un projet. Demain si l'assurance maladie universelle voit effectivement le jour, les utilisateurs du service assurance de l'ANPSA seront dans leur totalité des assurés sociaux(contre un quart aujourd' hui).C'est dire notre potentiel de développement en "complémentaire-maladie".Or la "neutralité"et la transversalité du service en question, par rapport aux différents réseaux et associations, potentialisent un effet fédérateur par le "plus petit dénominateur commun" dont ces derniers peinent à prendre conscience.

Que reprenne la marche vers l'objectif de libre mutualité d'assurance (ou mutuelle 45 en complémentaire), *i.e.* la progression du groupement actuel, et l'opportunité d'asseoir sur cet "inter-réseau" un service d'information et de communication, de recherche-développement, deviendrait perceptible.

En attendant ce rebond, l'ANPSA se doit d'avoir d'autres fers au feu.

b) Quel nouveau service ?

En direction des publics urbains en quête d' installation à la campagne (ou, pour certains, de villégiature), concevoir et proposer tout en les éprouvant, des modèles et méthodes permettant une meilleure prise en compte de leurs aspirations mises en perspective et en synergie, une élaboration commune de projets, et une démarche collective enfin, in situ (*i.e* en prise avec un projet de territoire, une dynamique de développement local ...). Promouvoir en somme une attitude citoyenne/communautaire/sociétaire par laquelle ces publics deviendraient, non plus seulement utilisateurs de services/produits (sur le marché des consultants et autres accompagnateurs & de porteurs de projet) mais aussi sujets acteurs dans la construction de projets communs. De sorte que d'individus atomisés ils se structurent en groupes précurseurs de futurs regroupements communautaires ou éco-villages.

Ainsi cet "objet social à construire", sociétaire et mutualiste, se pose-t-il comme préalable à une "recolonisation" de territoires relégués.

Démarche qui implique d'aller à la rencontre des expériences déjà engagées, sur le terrain, dans une approche participative et de faire sienne la devise de Georges Celestin: "Urbains et ruraux solidaires pour une reconquête du territoire" (Voir "*A faire*" N° 29).

La base de l'ANPSA semble la qualifier tout à fait pour oeuvrer à son apport vers cet objectif dans son champ de compétence (formule alternatives de protection sociale).